

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2020\_034

Séance du mercredi 10 juin 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 05/06/2020

Présents : 19

*L'an deux mille vingt et le dix juin l'assemblée régulièrement convoquée,*

Votants: 19

*s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Florence BOISSIER

Présents: Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Réunion à huit clos - DE\_2020\_034

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article [L. 2121-16](#), ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Le Conseil municipal décide sur proposition du maire et à l'unanimité qu'il se réunit à huis clos.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphan Maurin



|  |
|--|
| RF<br>Préfecture de Mende  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 11/06/2020<br>048-200057594-20200610-DE_2020_034-DE |